



4F rue du Bordage  
 BP 11806  
 35518 CESSON-SEVIGNE cedex  
 02 99 83 02 02 – [www.sevigne-immobilier.fr](http://www.sevigne-immobilier.fr)

Horaires d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi :

Accueil téléphonique : de 9h00 à 12h 00

Accueil physique : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

CONTENU DU FORFAIT :

- ⇒ Une Assemblée Annuelle de 2h00
- ⇒ 2 visites de la copropriété par an
- ⇒ Les frais de reprographie
- ⇒ Révision annuelle du contrat : à voter en assemblée
- ⇒ Rémunération annuelle payable par trimestre d'avance

<i>Rémunération du syndic</i>	Forfait	162,00 € TTC / lot principal
<b>REMUNERATION DES PRESTATIONS PARTICULIERES</b>		
Coût AG supplémentaire de deux heures (9h – 12h / 14h-20h) – si dépassement		90,00 € TTC / H
Coût AG supplémentaire de deux heures (9h – 12h / 14h-20h) – si dépassement		300,00 € TTC + frais postaux
Coût horaire hors contrat		90,00 € TTC / H
Réunion complémentaire avec le conseil syndical		90,00 € TTC / H
Visite supplémentaire de la copropriété avec rapport		90,00 € TTC / H
Modification du règlement de copropriété		Décision d'assemblée générale
Publication de l'état descriptif de division / règlement de copropriété		Décision d'assemblée générale
Prestation hors jours et heures ouvrables		112,50 € TTC / H
Prestation travaux étude technique		Décision d'assemblée générale
<b>GESTION ADMINISTRATIVE DES SINISTRES</b>		
Déplacement sur les lieux		90 € TTC/ H
Prises mesures conservatoires		90 € TTC/ H
Assistance à expertise		90 € TTC/ H
Suivi du dossier auprès de l'expert		90 € TTC/ H
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>		
Reprise comptabilité sur exercice antérieur non approuvé (changement de syndic)		90 € TTC / H
Représentation aux AG d'une structure extérieure (ASL, AFUL, syndicat secondaire)		90 € TTC / H
Constitution et suivi dossier emprunt souscrit au nom du Syndicat		90 € TTC / H
Constitution et suivi dossier subvention		90 € TTC / H
Immatriculation du syndicat		90 € TTC / H
<b>FRAIS DE RECOUVREMENT (A LA CHARGE DES COPROPRIETAIRES CONCERNES)</b>		
Mise en demeure AR		30 € TTC
Relance après mise en demeure		30 € TTC
Conclusion protocole d'accord		90 € TTC / H
Frais de constitution d'hypothèque		90 € TTC / H
Frais de mainlevée hypothèque		90 € TTC / H
Requête en injonction de payer		90 € TTC / H
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice		90 € TTC / H
Suivi du dossier remis à avocat		90 € TTC / H
<b>FRAIS DE MUTATION</b>		
Etablissement état daté		378 € TTC
Opposition sur mutation (article 20)		60 € TTC
Délivrance de certificat (article 20-2)		50 € TTC

\* tous les prix s'entendent avec le Taux Tva en vigueur : 20 %. Toute évolution de ce taux entrainera une modification de ces honoraires.